

BUREAU

Séance du 12 mars 2021

Délibération BU_20210312_002

Sortie de biens meubles roulants, non roulants et autres matériels de l'inventaire.

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire et l'état de l'actif ;

Considérant qu'il convient de réformer différents biens meubles roulants, non roulants et autres matériels inutilisés par les services ;

DECIDE

Article 1^{er}. La sortie de biens meubles roulants, non roulants et autres matériels de l'inventaire mentionnés dans l'annexe ci-jointe, est approuvée.

Article 2. Monsieur le président ou son représentant, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre, est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Serge DESCOUT